

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par le règlement 01-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, greffier et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que:

LE RÈGLEMENT DE TAXATION 01-25 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2025 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 21 janvier 2025 et est entré en vigueur le 23 janvier 2025, date de la publication.

Toute personne intéressée à le consulter peut le faire dans notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-services-de-ladministration/>

DONNÉ À PONTIAC, ce 23^e jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-cinq.

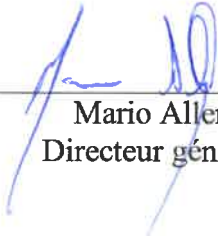


Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie dans notre site Internet entre 8h00 et 16h00, le 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.



Mario Allen
Directeur général